

L'an deux mil quinze, le dix-huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Mr François SYLVESTRE, Maire.

Etaients Présents : Mr, Mmes SYLVESTRE F., DECLINCHAMP F., LAUGAUDIN C., COUSIN G., MAYNOU A., INGOUF P., TESTA M., CREPEL O., DUBOIS G., GODIN D., SYLVESTRE R., LAURET E. et LHOMME Y.

Absents : Mme BUFFARD Nadine et M. LORNE Vincent

Secrétaire de séance : Mme LAUGAUDIN Chantal

Secrétaire de mairie présente : Mme SALKOWSKI Catherine.

1°) PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 10 AVRIL 2015 :

La séance a été ouverte sous la Présidence de M.SYLVESTRE François, Maire, qui a donné lecture du compte rendu de la réunion de conseil municipal du 10 avril dernier. Le Conseil Municipal approuve le procès verbal.

2°) 2015-29 DELIBERATION DON CUY INFOSVOTE :

M. le Maire informe les membres que des dons ont été reçus en mairie pour l'élaboration du Cuy Infos :

- ATTITUD'B 60 €
- Transport JOUAN 250 €
- Entreprise DENISOT 50 €
- Infirmière RICHTER 15 €
- SPI Extincteur 30 €
- Entreprise HUVET 50 €
- Pizza MAZOLINI 60 €
- Vergers de NOSLON 50 €

Les membres approuvent et autorisent M. le Maire à établir le titre de recette correspondant.

3°) 2015-30 DELIBERATION BONS MAISONS FLEURIES :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le concours communal des maisons fleuries a eu lieu en juillet 2014 et il convient d'attribuer les récompenses. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré fixe le montant des bons d'achat comme suit :

- Mme et M. BAPTISTA Herménégildo, 5 rue Pierre et Marie Curie 40 €
- Mme et M. BERMUDEZ Raphaël, 49 rue Georges Cerneau 35 €
- Mme et M. SYLVESTRE Jacques, 44 rue Georges Cerneau 25 €
- Mme et M. GAMBA Jean, 15 rue du Professeur Ramon 20 €
- Mme et M. LOURENCO Manuel, 11 rue du Professeur Ramon 20 €
- Mme et M. JOUY Joël, 12 rue Henri Dunant 15 €
- Mme DENIS Michelle, 3 rue de l'Eglise 15 €
- Mme et M. DESCOURS Jacques, 8 rue Pierre et Marie Curie 15 €
- Mme et M. QUEIROZ Armando, 18 rue Georges Cerneau 15 €
- M. BIBOLLET Jacky, 4 Place Victor Hugo 15 €
- Mme et M. COUSIN Gilles, 6 Place Henri Vincenot 15 €

4°) 2015-31 DELIBERATION DEVIS CIVB :

Après en avoir délibéré, les membres autorisent M. le Maire à signer le devis pour un montant de 4 162.76 € H.T.

5°) 2015-32 ANNULATION DELIBERATION N°2015-26 :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération n°2015-26 concernant l'occupation de l'emplacement du camion de pizzas est à annuler. Les membres acceptent à l'unanimité.

6°) 2015-33 DELIBERATION TARIF CANTINE GARDERIE MIDI ET NAP :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Société Elite Restauration décide de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année scolaire 2015-2016. Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de laisser le prix du repas à 4.10 €
- DECIDE de laisser le prix de la garderie du midi à 1.00 €
- DECIDE de laisser le prix des NAP à 1.00 €

7°) 2015-34 DELIBERATION CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE :

M. le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la création d'un emploi technique 2ème classe à temps non complet (soit 25 h/35ème) pour effectuer le ménage à la mairie, à l'école primaire, à l'école maternelle et servir les enfants à la cantine à compter du 1er août 2015 et ce jusqu'au 31 juillet 2016 sur la base du 1er échelon aux indices IB340 IM 321.
- autorise M. le Maire à signer le contrat.
- inscrire au budget les crédits nécessaires.

8°) 2015-35 DELIBERATION SAUR :

M. le Maire informe qu'il a reçu la facture de la SAUR concernant le raccordement assainissement pour la maison de M. SENECTAIRE au 6 bis rue Général Leclerc pour un montant de 1 268.92 € H.T. soit 1 522.71 € T.T.C. Les travaux ont été effectués conjointement avec le raccordement en réseau d'eau potable. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte d'établir le mandat en assainissement.

9°) Bornes électriques :

Mme LAUGAUDIN informe le Conseil Municipal qu'elle a assisté à la réunion du Syndicat Electrification qui encourage les communes à installer des bornes électriques. Concernant l'installation de ces bornes, elles seraient presque subventionnée à 100 %, un coût d'environ 400 € par an pour la commune. Les membres décident d'attendre avant d'investir dans ces bornes.

10°) PLUI

M. le Maire fait part du compte rendu de l'Assemblée Communautaire de la CCYN, celle-ci a décidé de prendre la compétence PLUI. Les communes ont 3 mois pour prendre leur décision qui seront prises lors d'une prochaine réunion de conseil.

11°) La Roselière :

M. le Maire fait part que l'on a reçu un devis de la Roselière, c'est une association de travailleur handicapé, elle propose des fournitures de bureau. Les membres refusent cet achat.

12°) TERRALIA :

M. le Maire informe le Conseil qu'il a eu la visite du Directeur la Société PAPREC à HOLLARD. Il nous fait part que la Société TERRALIA souhaite créer et exploiter une installation de stockage des "déchets inertes" (*qui signifie tout déchet qui ne subit aucune modification physique, chimique ou biologique importante, qui ne se décompose pas, ne brûle pas, ne produit aucune réaction physique ou chimique n'est pas biodégradable et ne détériore pas les matières avec lesquelles il entre en contact d'une manière susceptible d'entraîner des atteintes à l'environnement ou à la santé humaine*) sur la parcelle les Mauvottes de la commune de Soucy. Ce projet n'est pas soumise à une enquête publique, mais à un accord du Préfet qui délivrera un arrêté préfectoral d'autorisation.

13°) Aménagement de la rue Général Leclerc :

M. le Maire fait part aux membres qu'un administré a construit des bordures de trottoir sans autorisation. M. le Maire a rencontré une personne de la DDT pour savoir ce que l'on pouvait faire, une étude topographique va être effectuée par M. REVELLAT géomètre.

14°) Organisation du 13 juillet 2015 : M. COUSIN organisera comme chaque année le feu d'artifice autour de l'Etang à 23 h. La distribution des lampions se fera à la mairie à partir de 21 h 30. Mmes LAUGAUDIN, LAURET et M. GODIN se propose de venir pour les lampions et M. CREPEL s'occupera de la sono. Après le feu d'artifice, l'association Cuy Village en Fête organise un bal avec buvette sur la place.

15°) DIVERS :

- FOOD TRUCK :

Un vendeur de burger est venu se présenter en mairie pour demander un emplacement sur la place Lucien Pothier. Les membres acceptent qu'il s'installe à Cuy le mardi soir.

- **Jumelage Portugais :** M. le Maire fait part qu'un futur administré souhaiterait que la commune de Cuy soit jumelé avec un village portugais.

- **Départ Institutrices :** M. le Maire informe que Mesdames MAIRE et PAVESI ne seront plus là à la rentrée. M. le Maire propose de leur offrir une composition de fleurs au conseil d'école.

- **Devis OMNI SERVICE :** M. DECLINCHAMP informe que l'on a reçu un devis pour le nettoyage des vitres de l'école maternelle et de la salle de convivialité. Celui-ci s'élève à 396.00 soit 26 € de plus qu'en 2014.

- **Urbanisme :** M. le Maire fait part que la CCYN prend en charge administrativement les dossiers d'urbanisme à compter du 1er juillet 2015. Les communes financeront ce service suite au désengagement de l'Etat qui assurait le service actuellement par le biais de la DDT.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h30.